

**Compte-rendu de la Réunion du  
Comité Syndical du 24 septembre 2020**

**Date de convocation :**  
17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson et Caroline Poyart

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants : 4

**Absents excusés et représentés :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine BUISSON

**1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2020**

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 25 juin 2020. Monsieur Chanclud demande que soit ajouté l'accord des élus sur le changement du jeu dans la cour maternelle de Longvilliers. Des devis seront demandés par le secrétariat du SIE sur la base d'un cahier des charges fournis par la directrice de l'école maternelle.

**2. Création d'un comité consultatif cantine**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la création du comité consultatif cantine
- Désigne les membres élus suivants pour le Comité consultatif cantine : Mme Buisson, Mme Poyart, M Chanclud, M Lambert

**3. Maintien de salaire**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles participera à hauteur de 5 euros par mois et par agent.

- Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 30 € pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à 54 € pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de - de 10 agents.

- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

- Autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

**4. Mutuelle**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :
  - Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

	Assuré	Adulte+1 enfant	Couple	Adulte+2 enfants	Adulte + 3 enfants et +	Couple + enfant(s)
<b>Formule « Essentielle »</b>						
Assuré – de 32 ans	14.36	23.73	14.36	33.11	35.22	20.86
Assuré – de 50 ans	17.95	27.32	17.95	36.7	46.37	28.42
Assuré + de 50 ans	23.33	32.71	23.33	42.08	55.11	31.77
<b>Formule « Médium »</b>						
Assuré – de 32 ans	20.52	34.07	20.52	47.63	50.50	29.98
Assuré – de 50 ans	25.66	39.21	25.66	52.76	66.51	40.85
Assuré + de 50 ans	31.76	46.90	31.76	60.46	78.91	47.14
<b>Formule « Confort »</b>						
Assuré – de 32 ans	28.36	47.22	28.36	66.21	69.98	41.62
Assuré – de 50 ans	35.45	54.37	35.45	73.29	92.21	56.75
Assuré + de 50 ans	46.09	65.01	46.09	83.92	109.21	63.12

- Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 54 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de - de 10 agents.
- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- Autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

#### 5. Procédures à adopter pour les absences :

→ Pour la semaine du 28/09, il est prévu :

- Love : en garderie avec Dora le matin, à l'accueil des parents de 8h15 à 8h30, à la cantine avec Dora de 10h00 à 12h45, en surveillance de cour de 12h45 à 13h20, en cantine de 13h20 à 14h00, en garderie du soir de 16h20 à 18h30
- Ana Rita en classe de 9h00 à 11h30, en surveillance de cour de 11h30 à 12h45, en classe de 13h20 à 16h.

→ Pour les semaines avec retour des agents

- Love viendra en cantine de 10h à 13h20 afin d'aider Dora.
- Ana Rita sera en surveillance de cour de 11h20 à 13h20.

#### 6. Informations et questions diverses

Jeu dans la cour de l'école maternelle, TNI, Exécution budgétaire, Travaux écoles, Trésorerie.

La séance est levée à 20h36.

Le président, Sylvain LAMBERT

